

Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant: une fonction vacante qui mérite débat !

par Alexia Jonckheere ⁽¹⁾

Depuis le 1^{er} septembre 2007, la fonction de Délégué général aux droits de l'enfant est vacante en Communauté française, Claude Lelièvre, en poste depuis le 1^{er} novembre 1991, ayant choisi de mettre fin prématurément à son mandat. Un appel public aux candidatures a été publié au moniteur belge du 14 septembre dernier. Les candidats avaient un mois pour se manifester. Ils seront entendus par le Parlement de la Communauté française, lequel rendra ensuite un avis au Gouvernement. La nomination du futur Délégué général devra intervenir pour le 1^{er} mars 2008 au plus tard. Le Centre Interdisciplinaire des Droits de l'Enfant (CIDE) souhaite profiter de cette période d'attente pour susciter une réflexion collective sur la place que le futur Délégué général aux droits de l'enfant devrait occuper dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, d'autant qu'au sein du Parlement de la Communauté française, différents projets le concernant sont en cours d'examen ⁽²⁾. Le CIDE a ainsi organisé un débat dans la Salle des Congrès du Sénat, le 14 octobre dernier, à l'aube de la procédure de renouvellement, à un moment où l'audition des candidats devant le Parlement n'avait pas encore eu lieu. Car avant de recueillir la parole des candidats, celle des personnes agissant au quotidien en faveur des enfants et des jeunes méritait également d'être entendue.

Le CIDE n'a que quelques mois d'existence; sa première initiative fut l'organisation des journées d'étude des 31 mai et 1^{er} juin 2007 consacrées à «La réforme de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse. Premier bilan et perspectives d'avenir». Fruit d'un partenariat entre l'Université catholique de Louvain et la section belge de l'ONG Défense des Enfants International (DEI), il a pour principal objet l'étude des nombreuses questions qui entourent la reconnaissance et la mise en œuvre des droits fondamentaux des enfants et des jeunes. Si du côté de la reconnaissance des droits, on peut se féliciter des avancées qui ont été à ce jour réalisées, la concrétisation de ces droits, dans des contextes sociaux, économiques et culturels diversifiés, méritent au quotidien toute notre attention. Dans cette perspective, le CIDE s'est donné pour mission de développer une approche globale et contextualisée de l'enfant et du jeune, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les différentes disciplines qui s'y intéressent.

Trois pôles interdépendants structurent le CIDE: la recherche, la formation et l'action, tant au niveau national qu'international. Les différentes activités développées par le Centre le sont, soit de sa seule initiative, soit en partenariat avec d'autres acteurs mobilisés autour de la problématique des droits de l'enfant. L'organisation de la matinée de débats sur la fonction de Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant s'inscrivait ainsi pleinement dans le programme d'activités que le CIDE entend développer.

(1) Co-Directrice du CIDE (Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant – www.lecide.be)

(2) Trois textes sont sur la table; un projet du Gouvernement visant à renforcer l'indépendance et l'impartialité du Délégué général aux droits de l'enfant et deux propositions de décret émanant l'une de parlementaires Ecolo et l'autre de parlementaires MR. Un premier débat a eu lieu en commission de la santé, des matières sociales et de l'aide à la jeunesse, le 24 octobre dernier; il devrait se poursuivre dans le courant du mois de novembre.